

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2024/009**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

**SÉANCE EN DATE DU 12 FÉVRIER 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 5 : PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS  
FORESTIÈRES POUR LES FORÊTS COMMUNALES  
RECTIFICATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2024-2028**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui rappelle que lors de sa séance en date du 18 octobre 2023, le conseil municipal avait autorisé M. le maire à renouveler à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de cinq années, l'adhésion à la politique de gestion durable définie par PEFC Lorraine.

Le montant de la contribution unique comprenait un forfait de 20 € auquel s'ajoutait 0,65 € x 694,24 ha de superficie de forêts communales.

En tenant compte du message en date du 10 janvier 2024 de PEFC Grand Est, qui précise que la nouvelle surface de forêts communales à prendre en compte dans le calcul est de 700,21 ha.

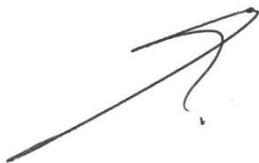
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- prend acte de la nouvelle surface de forêts communales à prendre en compte dans le calcul de la contribution unique, soit 700,21 hectares,
- approuve le nouveau montant de la contribution au titre de la période 2024-2028 d'un montant de 475,14 € comprenant une part fixe de 20 € + 0,65 € x 700,21 ha,
- autorise M. le maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 19 février 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 16 février 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

